

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2021

L' an 2021 et le 15 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle des Fêtes sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, LAIR Gislaine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, DENIS Frédéric, HUSSON Philippe, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HELLEBOUT Ludivine à Mme GUMEZ Sandrine, M. LAURENT Fabrice à M. DENIS Frédéric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 01/04/2021

Date d'affichage : 01/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 19/04/2021

et publication ou notification

du :

A été nommé (e) secrétaire : M. BRAIBANT Jean Louis

Ordre du jour

1°) Affaires financières et comptables :

- Tarif de vente de bois
- Cotisation à l'association des Maires
- Contrat de prestation maintenance logiciels
- Créance éteinte

2°) Attribution des subventions aux associations 2021

- 3°) Fixation des taux d'imposition 2021
- 4°) Budgets primitifs 2021 de la commune et des budgets annexes Locations Immeubles TVA et lotissement du Béchu
- 5°) Composition des commissions
- 6°) Nomination des garants des bois
- 7°) Convention pour les modalités de salage de la déchetterie avec la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse
- 8°) Personnel communal et affaires y afférent
- 9°) Questions diverses
- 10°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Cotisation 2021 à l'association des Maires
Créance éteinte
Contrat de prestation de services avec SEGILOG
Tarif de vente de bois
Bail commercial avec LEDA
Attribution des subventions aux associations 2021
Vote des taux d'imposition 2021
Budget primitif 2021 budget principal commune
Budget primitif 2021 annexe locations immeubles TVA
Budget primitif 2021 annexe lotissement du Béchu
Versement du budget Loc Immeubles TVA au budget de la commune
Versement du budget commune au budget lotissement
Composition de la commission des finances
Composition commission des travaux
Nomination des garants des bois
Convention pour les modalités de salage de la déchetterie
Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité du 01 au 31.07.2021
Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité du 1er au 31.08.2021

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Mr BRAIBANT Jean Louis est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la réunion du 25.03.2021 est approuvé à l'unanimité.

réf : 2021-028 Cotisation 2021 à l'association des Maires
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de régler la cotisation 2021 de 1 080.18 € à l'association des Maires de France et des Ardennes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-029 Créance éteinte**

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de Mme La Trésorière pour mettre en créance éteinte des créances qui ne seront pas recouvrées,

Considérant le jugement de clôture pour insuffisance d'actif,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de mettre en créance éteinte une somme de 136.67 € correspondant à des factures eau et assainissement 2019 non réglées.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-030 Contrat de prestation de services avec SEGILOG**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du contrat proposé,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec La Sté SEGILOG à compter du 01.05.2021 pour une durée de 3 ans pour un total de 13 095 €HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et 1 455.00 € HT pour la maintenance et la formation sur 3 ans.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-031 tarif de vente de bois**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE pour fixer à 25 € du stère le prix de vente du bois à prendre sur place, maximum 10 stères par foyer. Le retrait devra se faire aux horaires d'ouverture des services techniques.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-032 Bail commercial avec LEDA**

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 22.12.2020 autorisant Le Maire à signer un bail commercial avec LEDA à compter du 01.03.2021,

Considérant l'acquisition d'un terrain situé rue pasteur parcelle AH 41 par la commune aux fins de le louer avec la serre à LEDA,

Considérant que le loyer et la date d'effet doivent être modifiés,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de modifier la délibération du 22.12.2020 comme suit :

La location commerciale se fera pour 9 années à compter du 01.05.2021 pour un loyer de 550 € qui sera à titre dérogatoire de 300 € durant la première période triennale, pour autoriser le Maire à signer le bail et pour charger Maître MAQUENNE de la rédaction de l'acte. Les autres termes de la délibération restent inchangés.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-033 Attribution des subventions aux associations 2021

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser les subventions suivantes pour 2021 :

Organisme	Attribuées 2021
Centre Social le lien	112 690,00 €
ACPG CATM	500,00 €
Donneurs de sang	400,00 €
Coop Scolaire primaire	1 000,00 €
Coop scolaire maternelle	600,00 €
Secours Catholique	400,00 €
CAS	13 000,00 €
Semaine cancer	86,00 €
Le Deluve	400,00 €
ASMUP	250,00 €
AMFFI	250,00 €
souvenir français	150,00 €
secours populaire	500,00 €
stotal	130 226,00 €
Subventions exceptionnelles	
subvention exceptionnelle	2 184,00 €
Amicale des chasseurs	590,00 €
total	133 000,00 €
CCAS	23 000,00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-034 Vote des taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

Taxe foncière bâti	28.30
Taxe foncière non-bâti	11.51
CFE	6.31

La commune applique en 2021 les taux de référence pour 2021.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-035 budget primitif 2021 budget principal commune

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget principal de la commune :

Section de fonctionnement	2 648 000.00
Section d'investissement	1 645 000.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Mr DEVRESSE informe que des précisions seront demandées sur la déclaration au FCTVA des dépenses du concours à la Communauté de communes.

réf : 2021-036 Budget primitif 2021 annexe locations immeubles TVA

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe Locations immeubles TVA :

Section de fonctionnement :	21 000.00
Section d'investissement :	3 000.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-037 Budget primitif 2021 annexe lotissement du Béchu

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe lotissement du Béchu :

Section de fonctionnement :	équilibre dépenses et recettes 113 223.18 €
Section d'investissement :	dépenses 41 147.56 € et recettes 79 100.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-038 Versement du budget Loc Immeubles TVA au budget de la commune

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget annexe Locations immeubles TVA au budget principal de la commune une somme forfaitaire de 10 000,00 €. La dépense s'effectuera au compte 678 du budget de locations immeubles TVA et la recette au compte 756 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-039 Versement du budget commune au budget lotissement

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget de la commune au budget annexe de lotissement du béchu une somme forfaitaire de 16 623.18 €. La dépense s'effectuera au compte 657364 du budget de la commune et la recette au compte 74748 du budget de lotissement du béchu.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-040 Composition de la commission des finances

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter comme membre de la commission des finances-Intercommunalité-zones industrielles Mme HELLEBOUT Ludivine.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-041 Composition commission des travaux

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter comme membre de la commission des travaux-PLU-Bois-Terrains-Urbanisme Mme PROFILI Marie Line.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-042 Nomination des garants des bois**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de nommer Mr MASSON Romain, Mr DENIS Frédéric et Mme HELLEBOUT Ludivine garants des bois.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-043 Convention pour les modalités de salage de la déchetterie**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention pour les modalités de salage de la déchetterie avec la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-044 Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité du 01 au 31.07.2021**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-I-1,

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, de créer deux emplois non permanents d'Adjoint technique pour assurer les fonctions d'Agent d'entretien espaces verts bâtiments et voiries sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE la création de deux emplois non permanents à temps complet 35/35ème dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois du 01 au 31.07.2021.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par contrat à durée déterminée.

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DECIDE de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-045 Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité du 1er au 31.08.2021**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-I-1,

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, de créer deux emplois non permanents d'Adjoint technique pour assurer les fonctions d'Agent d'entretien espaces verts bâtiments et voiries sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE la création de deux emplois non permanents à temps complet 35/35ème dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois du 01 au 31.08.2021.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par contrats à durée déterminée.

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DECIDE de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Invitation pour visite de bâtiments le 17.04.2021 à 10h RDV au cabinet médical
- Courrier du PNR du 09.04.2021
- Courrier de Else JOSEPH sénatrice du 02.04.2021

Mr RASQUIN précise les conditions de règlement de la taxe d'archéologie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h20.

En mairie, le 19/04/2021

Le Secrétaire

Mr BRAIBANT Jean Louis

